



Location insalubre

Par **baza**, le **01/05/2011 à 18:06**

puisque'il n'y a que lecture questions redondantes et rien d'autres

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 18:20**

Vous payez par chèque ou en espèces ?

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 21:20**

Malheureusement, on en voit qui paye en espèce sans reçu, en plus.
Si vous payez par chèque, qu'ils sont encaissés, vous avez la preuve du paiement des loyers.

[citation]Je m'apprête à envoyer une demande de remboursement des loyers auprès du tribunal administratif[/citation] le TA ???